

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DFCAJPI\_24\_91

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/04/2024

Objet : Défense de la Ville de Tourcoing suite au référé intenté par FREE le 2/04/24

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 26/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122\_24091\_FREE\_du\_24042024.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240424-DFCAJPI\_24\_91-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/04/2024



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING  
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET PATRIMOINE  
DFCAJPI\_2024\_091

Défense devant le Tribunal Administratif  
suite au recours en référé dans le cadre  
de la délivrance d'un permis de construire  
avec prescription

### Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°AR2023-076 du 23 novembre 2023.

Considérant que le 2 avril 2024, la société FREE MOBILE a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en référé urgence contre la décision du Maire assortissant l'autorisation d'un permis de construire pour la construction d'une station relais d'une prescription imposant le remplacement du pylône tubulaire du projet par un pylône arbre – instance TA 20240337723.

Il convient de défendre à cette action.

### DECIDONS

- de défendre à l'action en référé urgence intentée par la société FREE MOBILE devant le Tribunal Administratif de Lille;
- de confier la représentation de ses intérêts; à Maître Amandine CAPITANI, du cabinet SCP CAPITANI et MORITZ, 1 place aux Bleuets, 59000 Lille, titulaire du marché 21-015;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat au forfait de 900 € TTC, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, le 24 AVR. 2024

Envoyée en Préfecture le 26/04/2024  
Publiée sur le site de la Ville le 26/04/2024

Par délégation du Maire  
Jean-Marie VUYLSTEKER  
Premier Adjoint

